



AVIS DE PUBLICATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 1008-21 RIP

Le 30 septembre 2025, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe a adopté le **Règlement numéro 1008-21 RIP modifiant le règlement numéro 1008-00 RIP concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique, afin d'ajouter de la signalisation sur le chemin Sanguinet, à l'intersection des rues de Gaulle Sud et Nord.**

Ce règlement peut être consulté au bureau du greffier situé à l'hôtel de ville, au 175, chemin Sanguinet, bureau 201, Ville de Saint-Philippe, durant les heures de bureau.

Ce règlement entre en vigueur selon les dispositions de la loi.

Saint-Philippe, le 1^{er} octobre 2025

Le greffier de la ville,

Me Yvan Laberge, avocat